

## SOZIALES

## CONVENTIONS COLLECTIVES

# Le fil du dialogue social reste ténu

Fabien Grasser

**Le ministre du Travail, Georges Mischo, a reçu, le 5 novembre, les leaders des organisations de salarié-es pour tenter de renouer le fil du dialogue social sur la question des conventions collectives. LCGB et OGBL parlent d'une rencontre constructive, mais non conclusive, et se montrent « prudents » pour la suite.**

Ce n'est pas l'enthousiasme des grands jours, mais ça va quand même un peu mieux : Patrick Dury, pour le LCGB, et Nora Back, pour l'OGBL, reconnaissent un échange « constructif » avec le ministre CSV du Travail, même s'il n'a pas été concluant. Mais « nous restons prudents pour la suite », confie au woxx les deux leaders syndicaux à leur sortie du ministère du Travail, dans la grisaille matinale de ce mardi 5 novembre. Continuant à jouer la carte de l'unité face à un climat gouvernemental hostile aux syndicats, leur entretien d'une heure était destiné à renouer le fil d'un dialogue social passablement mis à mal ces dernières semaines par des annonces de Georges Mischo. Également sollicité pour une réaction, ce dernier n'a pas souhaité faire « de commentaire à ce stade ». Reçu dans la foulée des responsables du LCGB et de l'OGBL, le

président du syndicat de la fonction publique CGFP, Romain Wolff, n'a pas non plus commenté sa rencontre avec Georges Mischo.

L'échange, purement informel, avec Nora Back et Patrick Dury a uniquement porté sur la négociation des conventions collectives dans les entreprises. Le sujet a provoqué des étincelles le 8 octobre, quand les organisations syndicales ont claqué la porte d'une réunion du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ), consacrée à la transposition d'une directive européenne sur le salaire minimum. Le texte européen recommande notamment aux États membres d'étendre le taux de couverture des conventions collectives en visant l'objectif de 80 % de salarié-es couvert-es. Avec 53 %, le Luxembourg en est loin et figure parmi les plus mauvais élèves de l'UE.

Pour parvenir à cet objectif non contraignant, le ministre veut que les délégué-es du personnel neutres puissent négocier les conventions dans les entreprises, une proposition appuyée par le patronat, qui siège également au sein du CPTÉ. Georges Mischo avait notamment avancé le fait que 56 % des délégué-es du personnel élu-es lors du dernier scrutin social n'étaient affilié-es à aucun syndicat.



Le ministre veut permettre aux délégué-es neutres de négocier les conventions collectives, une ligne rouge pour les syndicats.

## Frieden en pompier pyromane

Pour les organisations syndicales, la proposition est inacceptable alors que la loi leur accorde l'exclusivité de ces négociations depuis près de 90 ans. Ils estiment que cette mesure aboutira à des conventions défavorables aux salarié-es, car les délégué-es neutres ne disposent pas de l'arsenal juridique nécessaire, et, surtout, parce qu'ils et elles dépendent directement du patron avec lequel les négociations devront être menées, dans un rapport de force qui leur sera forcément désavantageux, avec le risque d'être instrumentalisés. En outre, estiment le LCGB et l'OGBL, négocier entreprise par entreprise freinera la conclusion de conventions collectives

sectorielles, les seules à même d'atteindre l'objectif de 80 % de couverture, selon eux. En cela, ils s'alignent sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'épisode est venu jeter de l'huile sur le feu alors que les syndicats sont déjà très remontés contre le gouvernement et sa volonté de réformer les pensions. Le passage en force de Georges Mischo sur l'extension des horaires du travail dominical de quatre à huit heures a encore envenimé la situation. Alors que le gouvernement met en œuvre une évidente stratégie de contournement des syndicats dans sa politique sociale, Luc Frieden est venu jouer au pompier à l'issue d'un briefing de Conseil de gouvernement, le 25 octobre. Le premier ministre chrétien social a insisté sur l'importance qu'il accorde au dialogue social, récusant le terme de conflit avec les syndicats et enjoignant à son ministre du Travail de renouer le fil du dialogue avec les syndicats en les recevant ce 5 novembre. Mais sur le fond du dossier, il n'a pas lâché son ministre, jugeant que les délégué-es neutres « ne sont pas tous des marionnettes de l'employeur ». Quoi qu'il en soit, selon les informations du woxx, Georges Mischo va renoncer à l'idée d'ouvrir les négociations des conventions collectives aux représentant-es neutres. Pour l'instant, du moins.

## LIBERTY DUDELANGE

# Pas de salaires et une procédure judiciaire

Fabien Grasser

**Les salaires du personnel de Liberty Dudelange n'ont, une nouvelle fois, pas été payés en temps et en heure, tandis que le groupe s'est engagé dans une procédure de réorganisation judiciaire.**

Rien ne surprendra plus les 150 personnes toujours employées par Liberty Steel à Dudelange ni les syndicalistes qui les épaulent, alors que le groupe sidérurgique est pris à la gorge sur le plan financier. « Les salarié-es vivent d'échéance en échéance, sans savoir ce

que leur réservera le lendemain », témoigne avec fatalisme Stefano Araujo, chargé du suivi du dossier à l'OGBL. Une nouvelle fois, les salaires n'ont pas été versés, comme cela avait déjà été le cas pour ceux du mois d'août, finalement payés avec trois semaines de retard. Une nouvelle fois, OGBL et LCGB mettent l'entreprise en demeure de les verser. Alors que l'usine spécialisée dans la galvanisation est quasi à l'arrêt depuis plus de trois ans, les salaires avaient jusqu'à présent été régulièrement versés. Mais les difficultés s'accumulent pour Liberty,

impliqué dans la faillite frauduleuse de son bras financier, Greensill Capital, au printemps 2021.

À l'issue d'une réunion tenue mardi 5 novembre avec les représentants syndicaux, la direction a indiqué qu'elle « ne peut pas donner de date pour le moment » quant au versement des salaires. Alors qu'en septembre elle avait prétexté un « simple » problème technique, elle n'avance désormais plus d'explication. En revanche, Liberty reconnaît être au bord du gouffre financier. Dans un mail adressé aux

employé-es, la direction a annoncé, le même jour, que le conseil d'administration, auquel figure notamment Sanjeev Gupta, le patron du groupe, « a décidé de lancer une demande de procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) par accord collectif ».

Cette disposition, adoptée en 2023 pour moderniser la loi sur les faillites, a pour objectif de donner une seconde chance à une entreprise, la mettant notamment à l'abri de ses créances passées, le temps de la procédure. Elle lui permet en outre de renégocier ses dettes et d'obtenir leur effacement partiel ou total. La demande doit être validée par un juge. « Nous demandions cela depuis plus de six mois », rapporte Stefano Araujo. Les syndicats estiment que cela peut ouvrir la voie à un éventuel repreneur de l'usine, « qui n'a pas d'avenir au sein du groupe Liberty », et ainsi éviter la faillite pure et simple. Liberty Dudelange croule sous les dettes, notamment auprès de l'administration fiscale et de la Sécurité sociale, auxquelles la société doit quelque 4 millions d'euros.